CTACSUB AUTORISATION DU TRIOXIDE DE CHROME (CrO_3)

COMMENT S'Y CONFORMER
UNE VUE D'ENSEMBLE POUR LES UTILISATEURS EN AVAL

15 JANVIER 2021

RAMBOLL Bright ideas. Sustainable change.

JONES DAY

MacDermid Enthone INDUSTRIAL SOLUTIONS

AGENDA

1. CONTEXTE (*JONES DAY – MANAGER CTACSUB*)
2. CONDITIONS D'AUTORISATION – VUE D'ENSEMBLE (*RAMBOLL – CONSULTANT SPECIALISÉ*)
3. CONDITIONS D'AUTORISATION – THEMES (*RAMBOLL*)

   NOTIFICATION – COMMENT INFORMER L'ECHA

   FICHES DE DONNEES SECURITE ETENDUES

   MESURES DE L'EXPOSITION SUR LE LIEU DE TRAVAIL

   MESURES DES ÉMISSIONS DANS L'AIR ET LES EAUX USÉES

   EVALUATION ET RAPPORTS
4. LIENS UTILES
5. PREPARER LE TERRAIN POUR LES 4 PROCHAINES ANNEES (*MACDERMID ENTHONE*)

CTACSUB – Historique – Partie 1

- En 2010, LANXESS (déclarant principal REACH du CrO3) a réuni les codéclarants intéressés pour discuter de l'autorisation du CrO3 dans le cadre de REACH. Un pré-consortium a été constitué pour cartographier les utilisations.
- En mars 2012, le Consortium du CCSAT, composé de 154 entreprises, a été fondé pour collecter des informations en vue de la demande d'autorisation (AfA) dans le cadre de REACH
- La collecte d'informations au sein du CCSAT était bénévole (données d'exposition sous-optimales ; champ d'application très large), cependant, elle s'est achevée avec un gros travail à la fin de l'année 2014.
- En janvier 2015, 7 demandeurs en amont ont organisé un nouveau consortium (CTACSUB) et se sont portés volontaires pour déposer des demandes conjointes en amont avec les AfA développées par le CTAC.
- Les membres du CTAC étaient libres de déposer également leur propre autorisation en utilisant les données du CTAC - ce que certains d'entre eux ont fait.
- Les non-membres du CTAC pouvaient acheter des licences d'utilisation des données, ce qu'ont fait 13 entreprises.

JONES DAY

CTACSUB – Historique – Partie 2

- CTACSUB a envoyé une version préliminaire de l'AfA à l'ECHA pour commentaires. L'ECHA n'en avait aucun mais a exhorté les demandeurs à soumettre rapidement ("application brise-glace").
- En mai 2015, CTACSUB a déposé l'AfA auprès de l'ECHA.
- Après un long processus d'interrogation du comité RAC & SEAC de l'ECHA, l'ECHA a émis des avis positifs en septembre 2016.
- La Commission européenne a mis plus de 4 ans pour délivrer l'autorisation et le Parlement européen a procédé à un examen approfondi (résolution).
- Le 18 décembre 2020, la Commission européenne a finalement adopté la décision d'autorisation.
- Le coût total de l'autorisation entre 2012 et 2020 était de 4 millions d'euros. EUR (si 3000 entreprises bénéficient de septembre 2017 à septembre 2024, cela fait 1.333 EUR par entreprise).
- Le CTAC a été fermé le 31 décembre 2020.
- CTACSUB continuera son travail - comme discuté dans les prochaines diapositives.

JONES DAY

AUTORISATION
VUE D’ENSEMBLE

CTACSUB AUTORISATION

- Ce webinaire est (uniquement) pertinent pour les utilisateurs en aval en ce qui concerne le CrO3 fourni (seul ou dans un mélange) par un détenteur d'autorisation du CTACSub.
- Les détenteurs d'autorisation mettront à jour leurs étiquettes sur les produits concernés pour y inclure un numéro d'autorisation. Vérifiez que votre approvisionnement se fait via un détenteur d'autorisation et que votre utilisation est conforme à la portée et à la description de la décision du CTACSub.
- La substance et l'utilisation de la substance par l'utilisateur en aval doivent être conformes à la décision d'autorisation du CTACSub.

Détenteurs d'autorisations

Chemservice GmbH

Atotech Deutschland GmbH

Boeing Distribution Inc.

Prospere Chemical Logistic OÜ

CROMITAL S.P.A.

Elementis Chromium LLP

MacDermid Enthone GmbH

RAMBOLL

CTACSUB - DÉCISION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE LES UTILISATEURS EN AVAL INCLUENT LES FORMULATEURS ET LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE SURFACE

Utilisation	Description de l'utilisation	Date limite de réexamen
Utilisation 1	Formulation des utilisations 2, 4, 5 et 6	21 Septembre 2024
Utilisation 2	Revêtement fonctionnel (chrome dur) - *„Functional (hard chrome) plating"* en anglais	
Utilisation 4	Traitement de surface autre que l'utilisation 2 ou l'utilisation 3 - Spécifique à l'industrie aéronautique et aérospatiale	
Utilisation 5	Traitement de surface autre que la passivation du fer-blanc (*„tin-plated steel"* en anglais) - Autres industries	
Utilisation 6	Passivation du fer-blanc (*„tin-plated steel"* en anglais) (ETP)	

Important! La décision d'autorisation n'inclut pas l'utilisation 3 - Chromage à caractère décoratif. Cette utilisation n'est pas abordée dans le webinaire ; elle a fait l'objet d'une longue et distincte discussion avec la chaîne d'approvisionnement.

RAMBOLL

CTACSUB – DÉCISION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

- **Important!** Les caractéristiques clés de la substance pour l'utilisation prévue font partie intégrante de la décision d'autorisation.
- Vous **devez vous assurer** que votre utilisation est compatible avec les caractéristiques de la décision d'autorisation pour l'utilisation concernée. Vous **devez notifier** la fonctionnalité appropriée pour votre utilisation et fournir une justification appropriée.
- Les fonctionnalités clés et les justifications sont fournies dans la mise à jour du CTACSub Q&A

https://jonesdayreach.com/news/

Exemple: Utilisation 2

"Chromage fonctionnel lorsque l'une des fonctionnalités principales suivantes est nécessaire pour l'utilisation prévue : résistance à l'usure, dureté, épaisseur de la couche, résistance à la corrosion, coefficient de frottement ou effet sur la morphologie de la surface"

RAMBOLL

VERIFIEZ!

- Votre approvisionnement se fait par l'intermédiaire d'un détenteur d'autorisation
- Votre utilisation est conforme au champ d'application et à la description de la décision du CTACSub, ainsi qu'aux fonctionnalités clés associées définies dans la décision du CTACSub
- Vous respectez les mesures de gestion des risques (RMM) et les conditions opérationnelles (CO) décrites dans les rapports sur la sécurité chimique et les conditions fixées dans la décision

En cas de non-conformité, vous n'êtes pas couvert par l'autorisation !

RAMBOLL

CONDITIONS D'AUTORISATION - GÉNÉRALITÉS

CONDITIONS D'AUTORISATION DU CTACSUB LES DÉTENTEURS DE L'AUTORISATION DOIVENT

1. Mettre à jour les scénarios d'exposition (ES) et les fournir aux DU via une FDS étendue	2. Fournir des directives détaillées aux DU sur la manière de sélectionner et d'appliquer les RMM et de mettre en œuvre des programmes de surveillance, et élaborer des modèles pour la communication des résultats de la surveillance	3. Valider les ES et communiquer immédiatement les ES validés aux DU	
• Décrire le CO et le RMM • Dans les 3 mois suivant la date d'adoption de la décision (18 mars 2021)	• Fiches de bonnes pratiques (GPS) disponibles sur le site de Jones Day • https://jonesdayreach.com/substances/	• 18 mois après l'adoption de la décision (18 juin 2022)	• Si le détenteur de l'autorisation est un formulateur, toutes les conditions d'autorisation pour les DU s'appliquent également

RAMBOLL

CONDITIONS D'AUTORISATION DU CTACSUB LES UTILISATEURS EN AVAL DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DU CTACSUB DOIVENT

1. Notifier à l'ECHA qu'une substance autorisée est utilisée	2. Respecter les scénarios d'exposition fournis par le détenteur de l'autorisation dans la FDS étendue	3. Effectuer des mesures d'exposition sur le lieu de travail
• Dans les 3 mois suivant la première livraison, après publication de la décision d'autorisation au Journal officiel	• Mettre pleinement en œuvre toutes les dispositions pertinentes du CO et des RMM	• Dans les 6 mois suivant l'adoption de la décision (18 juin 2021), puis annuellement • Utiliser les informations pour évaluer régulièrement le CO et les RMM • Introduire des mesures visant à réduire davantage l'exposition et les émissions • Documenter et soumettre un rapport à l'ECHA • Gardez les documents à disposition pour d'éventuelles inspections

RAMBOLL

CONDITIONS D'AUTORISATION DU CTACSUB LES UTILISATEURS EN AVAL DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DU CTACSUB DOIVENT

4. Mettre en œuvre des programmes de mesure des émissions atmosphériques et des eaux usées	5. Communiquer les résultats des mesures (points 3 et 4 ci-dessus) à l'ECHA	6. Respecter les exigences spécifiques aux applications par pulvérisation
• Annuellement • Évaluer le CO et le RMM, soumettre un rapport à l'ECHA et se tenir à disposition pour d'éventuelles inspections	• Dans les 12 mois suivant l'adoption de la décision (18 décembre 2021), puis chaque année • Inclure tous les paramètres/conditions	• L'annexe consacrée aux conditions d'autorisation comprend des conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques plus strictes que celles de l'AfA

En cas de non-conformité, vous n'êtes pas couvert par l'autorisation !

RAMBOLL

CONDITIONS D'AUTORISATION - THÈMES

CONDITIONS D'AUTORISATION

Notification : Comment informer l'ECHA

1

- Vous avez besoin d'un compte REACH-IT
- Procédure

1. Connexion via: REACH-IT (reach-it.echa.europa.eu/reach/)
2. Aller au menu: Notification des utilisations autorisées par les utilisateurs en aval - 'Downstream user notification of authorised uses' en anglais
3. Commencer à completer via: Préparer et soumettre en ligne dans REACH-IT - 'Prepare and submit online in REACH-IT' en anglais

Vidéo d'instruction disponible en anglais avec sous-titres dans d'autres langues :

www.youtube.com/watch?v=N-IGhimWBKs&feature=youtu.be

RAMBOLL

CONDITIONS D'AUTORISATION

Notification : Comment informer l'ECHA

1

- L'utilisateur en aval prépare un "dossier" de notification à soumettre à l'ECHA
- La préparation du dossier se fait via le numéro d'autorisation
  - Nom du dossier (nom de la substance, nom commercial, par exemple)
  - Recherche du numéro d'autorisation (REACH /xx/xx/xxxx)
  - Les informations obligatoires sont marquées en rouge (classement des données de mesure, informations sur les principales fonctionnalités des produits différents etc).
  - Autres informations facultatives (fourchette de tonnage, brève description, activités de substitution, etc.)
- D'autres numéros d'autorisation peuvent être ajoutés à un dossier de substance (dans le cas de plusieurs fournisseurs ou de différents produits)

RAMBOLL

CONDITIONS D'AUTORISATION

Notification : Comment informer l'ECHA

1

- Autres mesures
  - Indication des sites où vous êtes autorisé à utiliser vos produits
  - Tâches administratives
  - Demande de CBI, y compris justification (nom de la société, sites, nom des utilisations, tonnage)

RAMBOLL

CONDITIONS D'AUTORISATION

Notification : Comment informer l'ECHA

1

- Dernières étapes
  - « Prévisualisation du dossier »: Résumé des données saisies et confirmation que les utilisations sont effectuées conformément aux conditions de l'autorisation
  - Soumission à REACH IT
  - Nom d'une personne à contacter pour la notification
  - Avec la soumission, vous recevrez une confirmation et un "numéro de soumission préliminaire".

Declaration

☐ I confirm that the notified uses take place in accordance with the conditions as communicated by the suppliers in the safety data sheets.

Publication / Disclosure of data to third parties: I accept that certain information from the notification (substance name, Member State of the sites, tonnage-band, and status information) will be published on ECHA's website. I confirm that any information on the company name and site address, use names, further description of use, and/or substitution activities that I do not wish to disclose to third parties I have flagged as confidential and have justified. Any of this information not flagged or not sufficiently justified as confidential may be disclosed to third parties under Regulation (EC) 1049/2001 on Access to Documents and/or be published on ECHA's website.

Disclosure of data to the Authorisation Holder: I understand that any file attached to the notification will be forwarded by ECHA to the Authorisation Holder and where relevant its legal successors as is (i.e. without any editing or translation), along with information about the country of my company. I accept that ECHA is permitted to forward to the Authorisation Holder voluntary information provided in the notification (volumes – as tonnage bands, number of exposed staff, further description on use, substitution activities) without my company's name.

Handling of data by authorities: I understand that ECHA, the European Commission and the authorities with institutional duties and objectives to implement and enforce the REACH regulation, the CLP regulation, and other related EU legislation are permitted to access, reproduce, review, use, extract and store any of the information submitted through REACH-IT.

CONDITIONS D'AUTORISATION

Notification : Comment informer l'ECHA

1

- Gestion complémentaire via REACH IT
  - Mise à jour des dossiers
  - Création de PDF (comme modèles si nécessaire)
- Mettre à jour la notification avec les données de suivi en temps utile (avant la date limite de décembre)

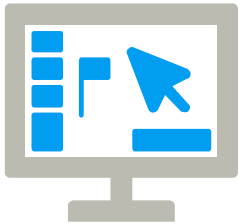

RAMBOLL

CONDITIONS D'AUTORISATION

Respecter les fiches de données de sécurité étendues

2

- Les scénarios d'exposition annexés aux fiches de données de sécurité étendues sont conformes aux fiches de bonnes pratiques de la CTACSub (GPS) Substances | Jones Day Reach
  - Inclure les informations du rapport sur la sécurité chimique (CSR) dans l'AfA
  - Inclure les informations supplémentaires soumises à l'ECHA lors de l'évaluation de l'AfA (si nécessaire)
  - Inclure les conditions d'autorisation (par exemple, les applications pour pulvérisation) spécifiées dans la décision
  - Décrivez le CO et le RMM qui doivent être mis en place

RAMBOLL

CONDITIONS D'AUTORISATION

Respecter les fiches de données de sécurité étendues

2

- Chaque scénario d'exposition comprend:
  - Introduction de l'activité couverte par le scénario d'exposition
  - Informations sur la conception des équipements et leur accessibilité mise en place
  - Mesures de gestion des risques qui doivent être mises en œuvre
  - Les EPI qui doivent être utilisés
  - Exigences en matière de formation et de supervision
  - Exigences en matière de contrôle (conditions)
  - Évaluation de l'exposition et des risques

RAMBOLL

CONDITIONS D'AUTORISATION
2. LES FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ÉTENDUES(2)

Respecter les fiches de données de sécurité étendues

2

- seront livrés aux DU via leur fournisseur dans les 3 mois suivant l'adoption de l'autorisation (18 mars 2021)
- CTACSUB effectue actuellement des traduction dans plusieurs langues

Vous devez vous conformer aux scénarios d'exposition figurant dans la FDS étendue

!

RAMBOLL

CONDITIONS D'AUTORISATION
MESURES SUR LE LIEU DE TRAVAIL ET DANS L'ENVIRONNEMENT

- Les utilisateurs en aval doivent surveiller l'exposition des travailleurs et de l'environnement au Cr(VI).
  - Des données de surveillance sont nécessaires pour valider les scénarios d'exposition.
  - Les autorités veulent vérifier que l'exposition des travailleurs et de l'environnement est réduite au minimum lorsque les conditions opérationnelles (CO) et les mesures de gestion des risques (RMM) requises sont en place.
- Les résultats doivent être soumis à l'ECHA et, sur demande, mis à la disposition de l'autorité nationale de contrôle compétente.
- Le contrôle implique l'échantillonnage des travailleurs et/ou de l'environnement et l'analyse des échantillons pour quantifier l'exposition au Cr(VI) associée à une activité bien définie.

Important! Il est peu probable que vos programmes de contrôle des travailleurs et de l'environnement actuels répondent aux exigences spécifiques d'autorisation

RAMBOLL

CONDITIONS D'AUTORISATION

Mesures de l'exposition sur le lieu de travail

3

- Première mesure de l'exposition des travailleurs dans les 6 mois suivant l'autorisation (**18 juin 2021**)
- Soumission des résultats de mesure à l'ECHA dans l'année suivant l'adoption de la décision d'autorisation (**18 décembre 2021**)
- Répéter les mesures chaque année
- L'autorisation exige que les mesures soient :
- basées sur des méthodologies ou des protocoles standard pertinents
- représentatives de:
  - l'éventail des actions mises en œuvre lorsqu'une exposition au chrome est possible, y compris les actions impliquant des travailleurs de procédés et de maintenance
  - les conditions opérationnelles et les mesures de gestion des risques spécifiques á chacune de ces actions
  - le nombre de travailleurs potentiellement exposés

RAMBOLL

CONDITIONS D'AUTORISATION

Mesures de l'exposition sur le lieu de travail

3

OÙ		COMMENT
Stockage des produits chimiques	→	*(Mesure statique)*
Zone de chargement et de déchargement	→	Mesure statique
Bains automatiques/manuels	→	Mesure personnelle et/ou statique
Prélèvement d'échantillons au bain	→	Mesure personnelle
Remplissage/ajustement du bain	→	Mesure personnelle
Maintenance (!)	→	Mesure personnelle
Traitement des eaux usées	→	Mesure statique

CONDITIONS D'AUTORISATION

Mesures des émissions dans l'air et les eaux usées

4

- Les mesures des émissions doivent être effectuées au moins une fois par an
- L'autorisation exige que les mesures soient:
  - Basé sur des méthodologies ou des protocoles standard pertinents ; et
  - Représentative des :
    - Conditions de fonctionnement
    - Mesures de gestion des risques (telles que les systèmes de traitement des eaux usées, les techniques de réduction des émissions gazeuses)
- Comme pour les mesures d'exposition sur le lieu de travail, les résultats doivent être soumis à l'ECHA dans l'année suivant l'adoption de la décision d'autorisation

RAMBOLL

CONDITIONS D'AUTORISATION

Évaluation et rapports

5/6

- Système de documentation interne (en cas d'inspections)
  - Résultats des mesures sur le lieu de travail et des émissions
  - Informations contextuelles, y compris RMM
    - La ventilation par aspiration et son entretien
  - Évaluation de la pertinence et de l'efficacité du CO et des RMM
- Rapport annuel à l'ECHA via REACH-IT, outil de notification
  - Inclure les informations contextuelles associées à chaque ensemble de mesures
  - GPS E2bis Mise en œuvre et rapport sur la surveillance de l'exposition des travailleurs https://jonesdayreach.com/substances/
  - GPS E3bis Mise en œuvre et rapports sur la surveillance de l'environnement https://jonesdayreach.com/substances/
- Les résultats sont transmis par l'ECHA aux détenteurs d'autorisations pour être utilisés dans le rapport d'examen

RAMBOLL

CONDITIONS D'AUTORISATION CONTROLE

- Il n'existe pas de guide ou de normes détaillées de l'ECHA en matière de suivi.
- Il appartient à chaque DU de concevoir des programmes de surveillance des travailleurs et de l'environnement qui répondent aux exigences. Cela présente quelques défis:
  - Chaque installation étant unique (utilisation, aménagement, équipement, processus et procédures), il est impossible d'adopter une approche unique. L'utilisation et les considérations spécifiques au site doivent également être prises en compte.
- CTACSUB a préparé des documents guide généraux pour soutenir la surveillance des travailleurs et de l'environnement dans le cadre des fiches de bonnes pratiques (GPS) disponibles sur le site web de Jones Day.
  - GPS E2bis Mise en œuvre et rapport de la surveillance de l'exposition des travailleurs

    Inclut un modèle de rapport
  - GPS E3bis Mise en œuvre et rapport de la surveillance de l'environnement

    Inclut un modèle de rapport

RAMBOLL

LIENS UTILES

Vidéo d'instruction pour la notification

www.youtube.com/watch?v=N-IGhimWBKs&feature=youtu.be

Plus d'informations sur la notification des DU et le téléchargement du formulaire de téléchargement pour des informations spécifiques: *Format pour la notification des données sur l'exposition professionnelle par les utilisateurs en aval*

Soumettre une notification d'utilisateur en aval concernant des utilisations autorisées - ECHA (europa.eu)e

Modèle de l'ECHA pour la notification des données de surveillance

Soumettre une notification d'utilisateur en aval concernant des utilisations autorisées - ECHA (europa.eu)

CTACSUB Q&R

News | Jones Day Reach

Fiches de bonnes pratiques (FBP)

jonesdayreach.com/substances/

RAMBOLL

REMARQUES FINALES

- La décision d'autorisation pour les utilisations 1, 2, 4, 5 et 6 s'étend jusqu'au 21 septembre 2024.
- Comme la décision d'autorisation a été adoptée avant le 1er janvier 2021, elle est effective en Grande-Bretagne (GB), ce qui signifie que les utilisateurs en aval existants en GB qui obtiennent la CrO3 auprès d'un détenteur d'une autorisation du CTACSub peuvent continuer à se prévaloir de cette autorisation.
- Le CTACSub demandera une extension de l'autorisation et préparera et soumettra un rapport de révision d'ici mars 2023.

RAMBOLL

PRÉPARER LE TERRAIN POUR LES 4 PROCHAINES ANNÉES

Autorisation accordée! Quelle est la prochaine étape?

!

Quelques faits UG 2, 4, 5 groupes d'utilisation équivalents

- Environ 1000 utilisateurs en aval (DU) bénéficient de l'autorisation en amont!!!
- 42 DU de l'UE ont déposé des demandes individuelles d'autorisation pour le chrome dur (34 DU de l'UE ont reçu une autorisation avec une période d'examen moyenne de 10 ans)
- 25 DU de l'UE ont déposé des demandes individuelles d'autorisation pour l'anticorrosion (24 DU ont été approuvés avec une période d'examen moyenne de 9 ans)
- 58 DU ont reçu l'approbation au total
- Environ 94% des DU sont couverts par l'autorisation en amont de CTACSub
- Environ 6% des DU ont leur propre autorisation
- **La majorité du marché est couverte par l'autorisation générale de CTACSub!!!**

Demande d'autorisation au-delà de 2024

Utilisateur en aval

Développer une stratégie d'autorisation

Un coût moindre, une période d'examen peut-être plus courte

Coût nettement plus élevé, période d'examen peut-être plus longue

Concepts d'autorisation

CTACSub 2

Ou une toute nouvelle autorisation individuelle pour les utilisateurs en aval

1. Amélioration continue des émissions de chrome hex
2. Élaboration de rapports et de données sur la substitution

Demande d'autorisation au-delà de 2024

Utilisateur en aval

Développer une stratégie d'autorisation

15k€* / 7y
= 2,140 €/y

200k€** / 12y
= 16,666 €/y

Concepts d'autorisation

CTACSub 2

Ou une toute nouvelle autorisation individuelle pour les utilisateurs en aval

Prenez la décision avant mars 2021*, au plus tard!!!**
(*période d'inscription)**

* plafonné, coûts de la CTACSub2, aucun frais requis
** sur la base des informations fournies par l'utilisateur en aval, y compris les honoraires et les coûts des consultants

Demande d'autorisation au-delà de 2024

Utilisateur en aval

Développer une stratégie d'autorisation

Concepts d'autorisation

CTACSub 2

Engagement à la participation active, aux conditions d'autorisation et à l'amélioration continue de l'EHS

"Pas de données, pas de produit"

... ou arrêt définitif le 21 septembre 2024

ou, développer une stratégie de sortie

Utilisateur en aval:

Développer une stratégie de sortie

Éliminer progressivement le chrome hex par substitution ou cesser la fabrication

Si **vous ne souhaitez pas** poursuivre le chromage dur ou le traitement de surface anticorrosion, vous devez achever la suppression progressive d'ici le 21 septembre 2024 !

Prenez la décision avant septembre 2021, au plus tard* !!!

(*18 mois de temps de réponse + temps de préparation, en fonction des capacités des autorités et de la Commission européenne)

Résumé

LE MOMENT EST VENU DE PRENDRE UNE DÉCISION

- Si vous n'avez pas la capacité de créer votre propre organisation, le CTACSub2 vous offre une solution rentable qui couvre vos besoins individuels.
- Le CTACSub2 a une structure établie avec des équipes et des membres expérimentés - Les détenteurs d'autorisation se sont déjà engagés à rejoindre le CTACSub2
- Inscrivez-vous avant le 31 mars 2021, prévoyez un délai suffisant pour la prise de décision
- Si vous manquez la date limite, vous devez lancer la préparation d'une autorisation individuelle avant septembre 2021, au plus tard
- La Commission et les autorités de l'UE n'ont peut-être pas la capacité suffisante pour traiter l'AfA à temps

Q&R

MERCI

Thomas Birk
tbirk@ramboll.com
+49 (178) 600 3924

Dr. Katharina Rudolph
krudolph@ramboll.com
+49 (178) 600 3907

Sue Bullock
sbullock@ramboll.com
+44 (7899) 892672

Ursula Schliessner
uschliessner@jonesday.com
+32 (2) 7333725

Dirk Wiethölter
Dirk.Wiethoelter@macdermidenthone.com
+49-173-6217194

ANNEXE

ANNEXE - CONDITIONS D'AUTORISATION NOTIFICATION - COMMENT INFORMER L'ECHA

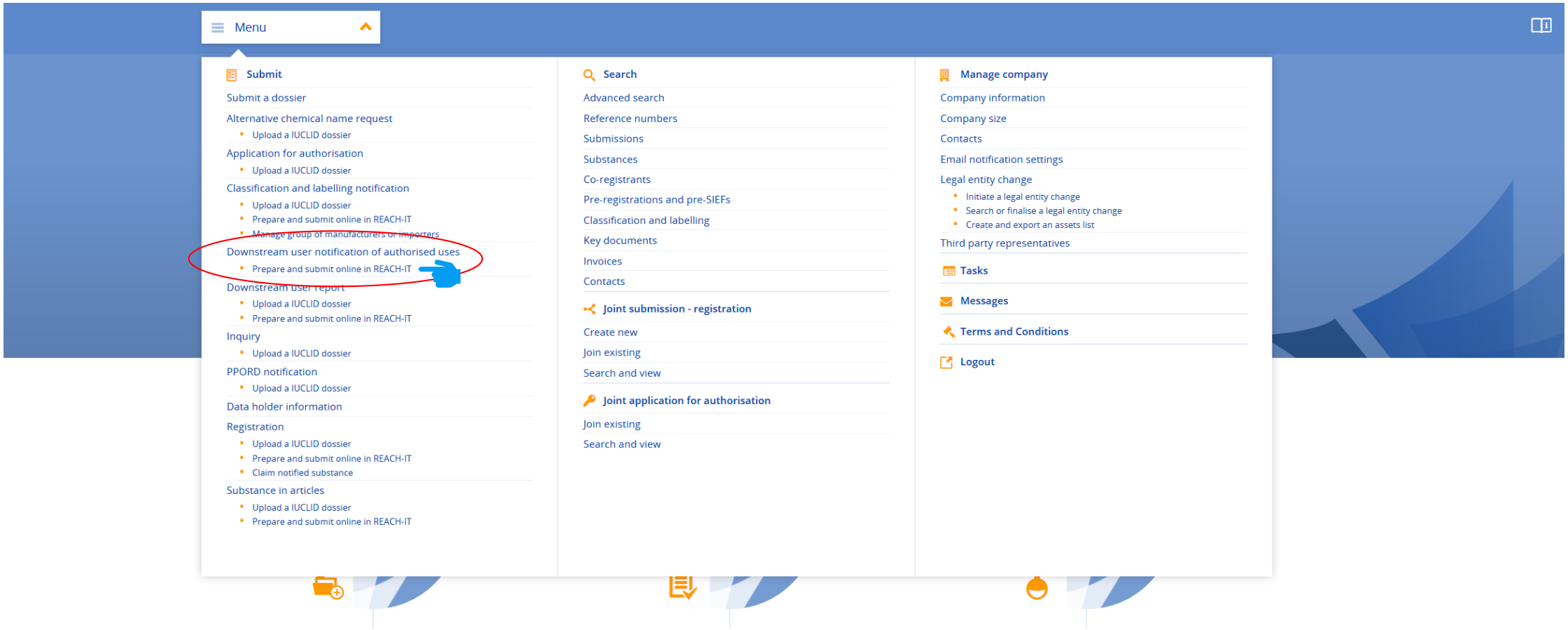

RAMBOLL

ANNEXE - CONDITIONS D'AUTORISATION NOTIFICATION - COMMENT INFORMER L'ECHA

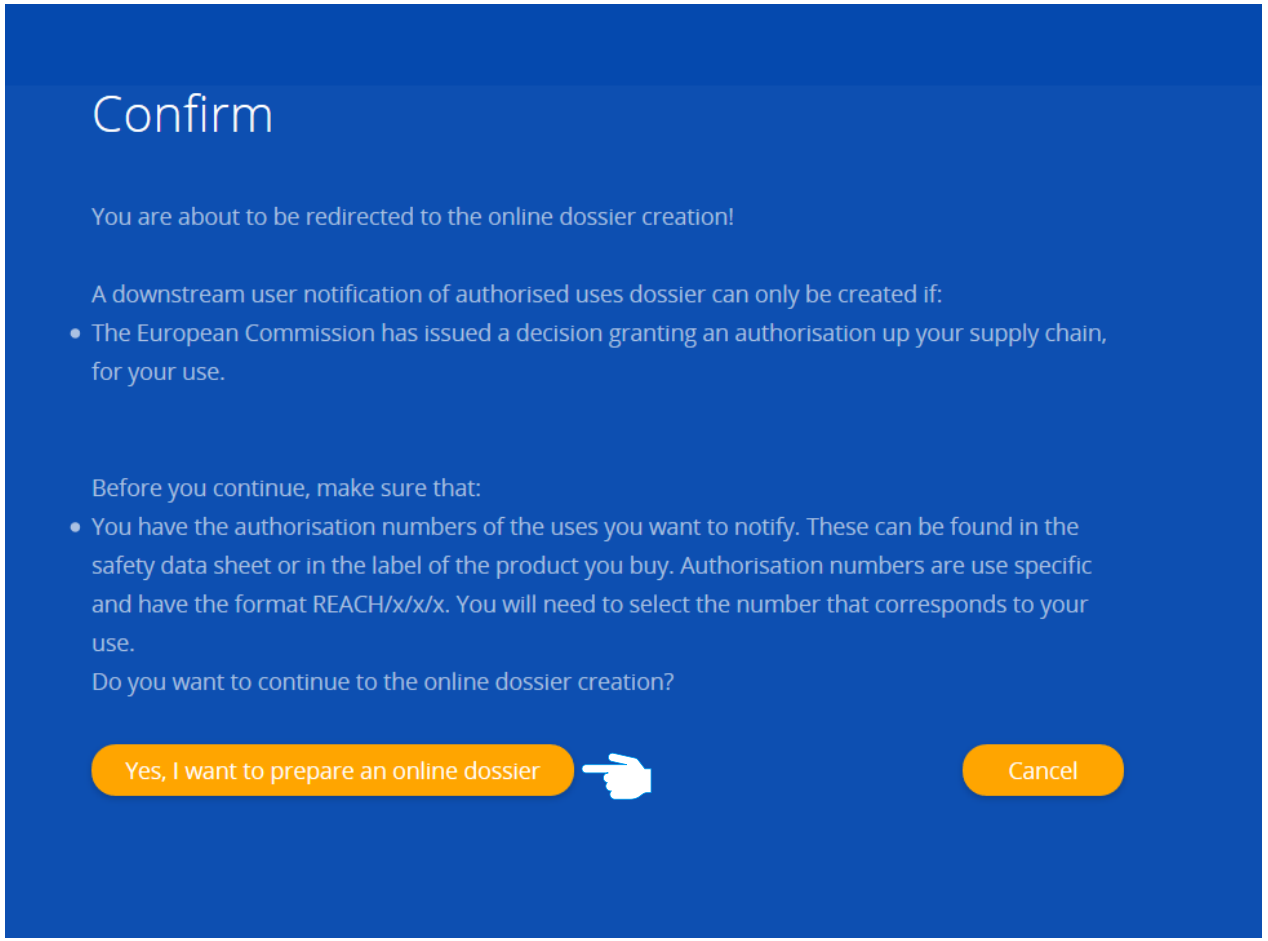

RAMBOLL

ANNEXE - CONDITIONS D'AUTORISATION NOTIFICATION - COMMENT INFORMER L'ECHA

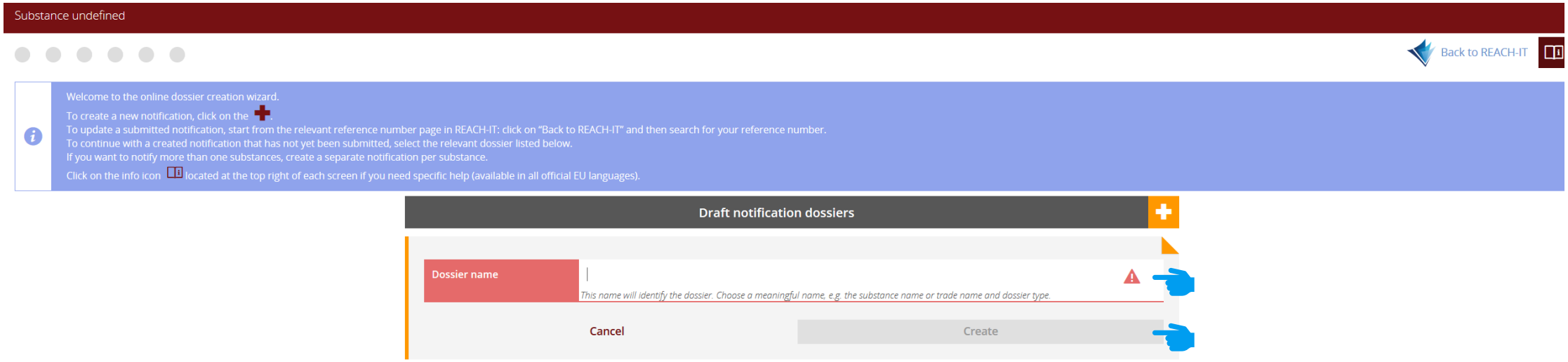

RAMBOLL

ANNEXE - CONDITIONS D'AUTORISATION NOTIFICATION - COMMENT INFORMER L'ECHA

Authorised uses

Back to REACH-IT

To notify one or more uses for a specific substance, click on the ✚.
For each use you can also provide additional voluntary information in the text boxes. This information helps authorities better understand the status of the use. ECHA also intends to send this information to the authorisation holder (without your company's name), to help preparation of a potential review report.
The authorisation decision for your use may require you to provide specific data, such as exposure data, to ECHA (see information for your selected use under "Upload document"). If so, please attach a file by the deadline set in the decision. ECHA will send the file to the authorisation holder along with your country.
If the authorised use you want to notify cannot be found in the search, please contact ECHA.
Click on the info icon located at the top right of the screen if you need specific help (available in all official EU languages).

Authorised uses

Search authorised uses by authorisation number, holder or substance

Substance	
Authorisation number	
Use	
Authorisation holder	
Volume of substance (tonnes/typical year)	*Lower value* — *Upper value*
Further description of the use	
Substitution activities	
File attachment	Upload a document There is no specific requirement in the authorisation decision for uploading a document for this use

Cancel Save

RAMBOLL

ANNEXE - CONDITIONS D'AUTORISATION NOTIFICATION - COMMENT INFORMER L'ECHA

To notify one or more uses for a specific substance, click on the ✚.
For each use you can also provide additional voluntary information in the text boxes. This information helps authorities better understand the status of the use. ECHA also intends to send this information to the authorisation holder (without your company's name), to help preparation of a potential review report.
The authorisation decision for your use may require you to provide specific data, such as exposure data, to ECHA (see information for your selected use under "Upload document"). If so, please attach a file by the deadline set in the decision. ECHA will send the file to the authorisation holder along with your country.
If the authorised use you want to notify cannot be found in the search, please contact ECHA.
Click on the info icon located at the top right of the screen if you need specific help (available in all official EU languages).

Authorised uses

Search authorised uses by authorisation number, holder or substance

REACH

Strontium chromate | 232-142-6 | 7789-06-2
REACH/20/7/0 Formulation of mixtures intended exclusively for uses **REACH**/20/7/10 to **REACH**/20/7/19. AKZO Nobel Car Refinishes B.V.

Strontium chromate | 232-142-6 | 7789-06-2
REACH/20/7/1 Formulation of mixtures intended exclusively for uses **REACH**/20/7/10 to **REACH**/20/7/19. Habich GmbH

Strontium chromate | 232-142-6 | 7789-06-2
REACH/20/7/2 Formulation of mixtures intended exclusively for uses **REACH**/20/7/10 to **REACH**/20/7/19. Henkel Global Supply Chain B.V.

Strontium chromate | 232-142-6 | 7789-06-2
REACH/20/7/3 Formulation of mixtures intended exclusively for uses **REACH**/20/7/10 to **REACH**/20/7/19. Indestructible Paint Ltd.

Strontium chromate | 232-142-6 | 7789-06-2

Substitution activities

File attachment

Upload a document

There is no specific requirement in the authorisation decision for uploading a document for this use

RAMBOLL

ANNEXE - CONDITIONS D'AUTORISATION NOTIFICATION - COMMENT INFORMER L'ECHA

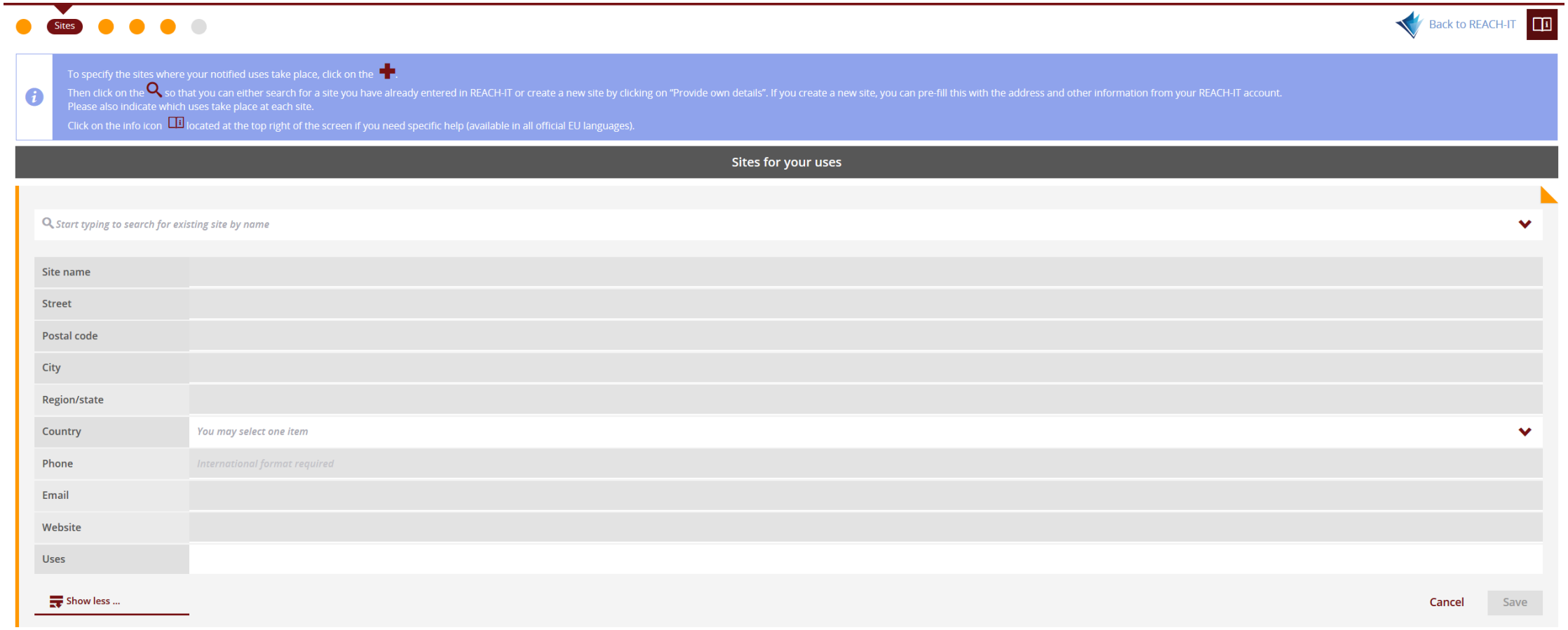

RAMBOLL

ANNEXE - CONDITIONS D'AUTORISATION NOTIFICATION - COMMENT INFORMER L'ECHA

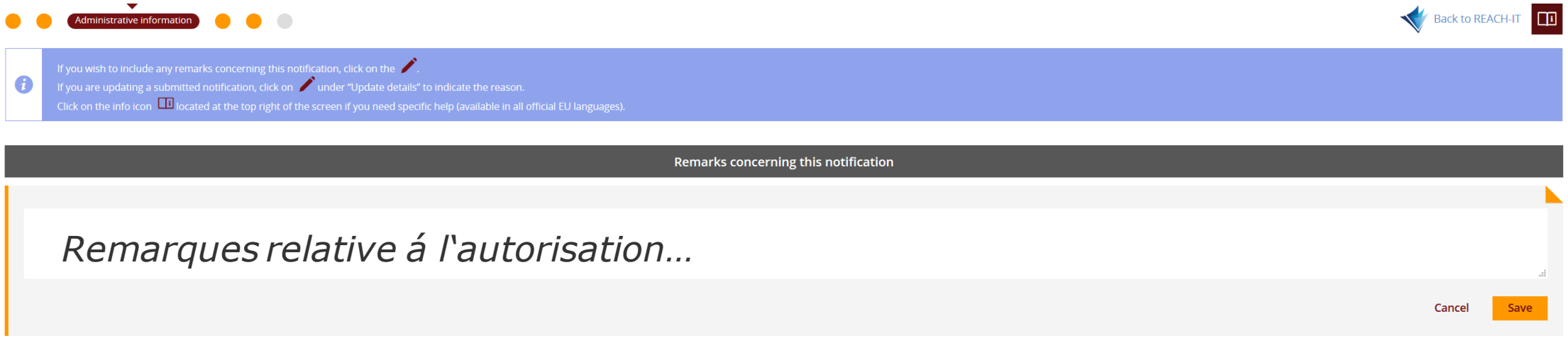

RAMBOLL

ANNEXE - CONDITIONS D'AUTORISATION NOTIFICATION - COMMENT INFORMER L'ECHA

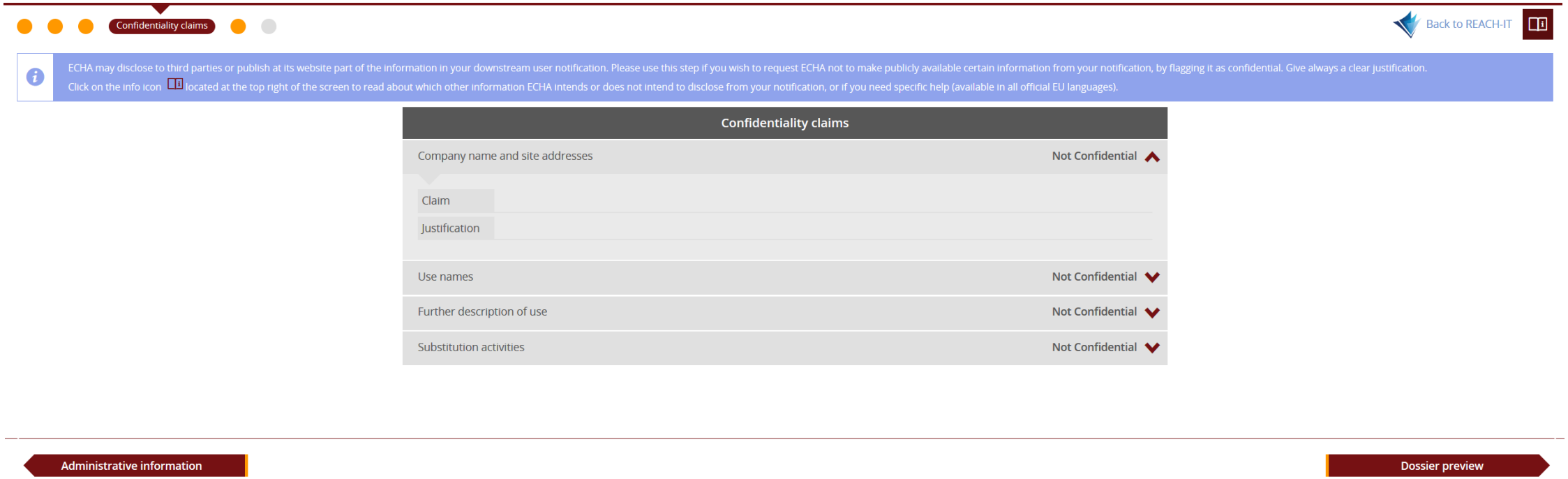

RAMBOLL

ANNEXE - CONDITIONS D'AUTORISATION NOTIFICATION - COMMENT INFORMER L'ECHA

Qu'arrivera-t-il à vos données?

- Informations obligatoires à transmettre:
  - Nom de la société
  - Numéro d'autorisation (REACH Numéro d'autorisation "REACH/xx/xx/x")
  - Informations de contact
  - Informations spécifiques (par exemple, résultats de mesures)
- Information facultatives à transmettre:
  - Tonnage annuel de la substance
  - Nombre d'employés travaillant avec la substance
  - Brève description de vos utilisations et de votre contribution aux activités de substitution potentielles

RAMBOLL